

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

-LOCATION D'UN MOBIL-HOME OU D'UN CHALET

Conditions générales d'hébergement

- 1/ La location se fait par période de 7 jours du samedi à partir de 16 heures, au samedi suivant à 10 heures au plus tard.
- 2/ Les mobil-homes et les chalets sont entièrement équipés en eau, électricité, matériel de cuisine et de table (compris dans la location), couvertures, oreillers, **seuls les draps, serviettes, torchons... sont à apporter.**
- 3/ Une caution vous sera demandée le jour de votre arrivée garantissant la casse, la perte, la propreté impeccable de la location au départ. Elle vous sera restituée le jour de votre départ après l'état des lieux (entre 8h et 10h) effectué par nos soins déduction faite des dommages éventuels constatés ou de l'intervention nécessaire du service de ménage. En cas de départ en dehors des horaires de réception, elle vous sera restituée dans le mois qui suit.
- 4/ Tout locataire doit se présenter au bureau d'accueil muni de son courrier de confirmation. Les clefs de son mobil-home / chalet lui seront alors remises.
- 5/ Le matériel fait l'objet d'un inventaire. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler au bureau d'accueil, le jour même, toute anomalie.
- 6/ Le mobil-home / chalet doit être restitué en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Le cas échéant le nettoyage sera facturé 50 € ou plus si besoin était.
- 7/ Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur et en particulier de s'abstenir de faire du bruit ou de circuler en voiture à l'intérieur du camping entre 22 heures et 8 heures du matin.
- 8/ **Toutes nos locations sont NON FUMEUR.**
- 9/ En cas de départ anticipé, la redevance est due jusqu'au dernier jour fixé sur le contrat de réservation.
- 10/ Une réservation n'est confirmée qu'après versement à titre d'arrhes de 30 % du montant total du séjour majoré des frais de dossier (non remboursable).
- 11/ Le solde du séjour, devra être réglé au plus tard le jour de votre arrivée.
- 12/ Si votre réservation intervient dans le mois de votre séjour, la totalité du montant de votre séjour doit être réglée à la réservation.

Conditions d'annulation

- Toute annulation de réservation devra être signalée PAR ECRIT (fax, courrier, mail), les messages téléphoniques ne sont pas admis.
- 1/ Pour toute annulation parvenue 30 jours avant la date de séjour, les arrhes ou le solde du séjour ne pourront pas être remboursés, sauf cas de force majeure* et sauf frais de dossier.
 - 2/ Dans le cas où l'assurance annulation a été souscrite, et sur présentation de pièces justificatives* l'acompte ou les règlements seront remboursés déduction faites des frais de dossier et d'assurance.

-LOCATION D'EMPLACEMENTS

Conditions générales de réservation

- 1/ Le locataire accepte l'emplacement en l'état : il dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dus aux chutes de branches, d'intempéries, bris de glace, vol, catastrophe naturelle.
- 2/ A la réception de votre contrat de réservation accompagné du versement à titre d'arrhes de 30%, il vous sera envoyé une confirmation de réservation. La somme versée sera déduite de la note du campeur, à l'exception de 20 € de frais de dossier.
- 3/ Le réservataire doit occuper son emplacement le jour prévu après 15 heures.
- 4/ L'emplacement devra être libéré le jour du départ avant 12 heures.
- 5/ La facture devra être soldée au plus tard le jour de l'arrivée.

6/ En cas de départ anticipé, la redevance est due jusqu'au dernier jour fixé sur le contrat de réservation.

7/ Les chiens et les chats sont acceptés s'ils sont tenus en laisse et vaccinés (avec certificat), ils ne doivent jamais être laissés en liberté ni seuls dans le camp en l'absence de leur maître qui en est seul responsable.

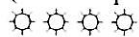
8/ Les déjections doivent impérativement être ramassées.

9/ Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sont interdits.

10/ Les emplacements sont prévus pour 6 personnes maximum, au-delà, vous devrez réserver un second emplacement.

Conditions d'annulation

Les conditions d'annulation sont identiques à celles concernant la location d'un mobil-home / chalet (voir chapitre ci-contre).



Chacun est tenu de s'abstenir de toutes actions qui pourraient nuire à la tranquillité, à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camp.

Les ordures ménagères, les déchets de toutes natures doivent être déposés dans les poubelles de tri sélectif.

Le port du bermuda est formellement interdit à la piscine.

Signature précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé » :

CAMPING LES DOLMENS

Route d'Uzès

30430 MEJANNES LE CLAP

Tél : 09 64 03 25 36

* Maladie grave, accident grave ou décès atteignant : vous-même, votre conjoint(e), enfants, parents, frères ou soeurs, licenciement économique, accident ou vol du véhicule et/ou de votre caravane survenant sur le trajet direct pour se rendre sur le lieu du séjour.

Exemplaire **CAMPING**